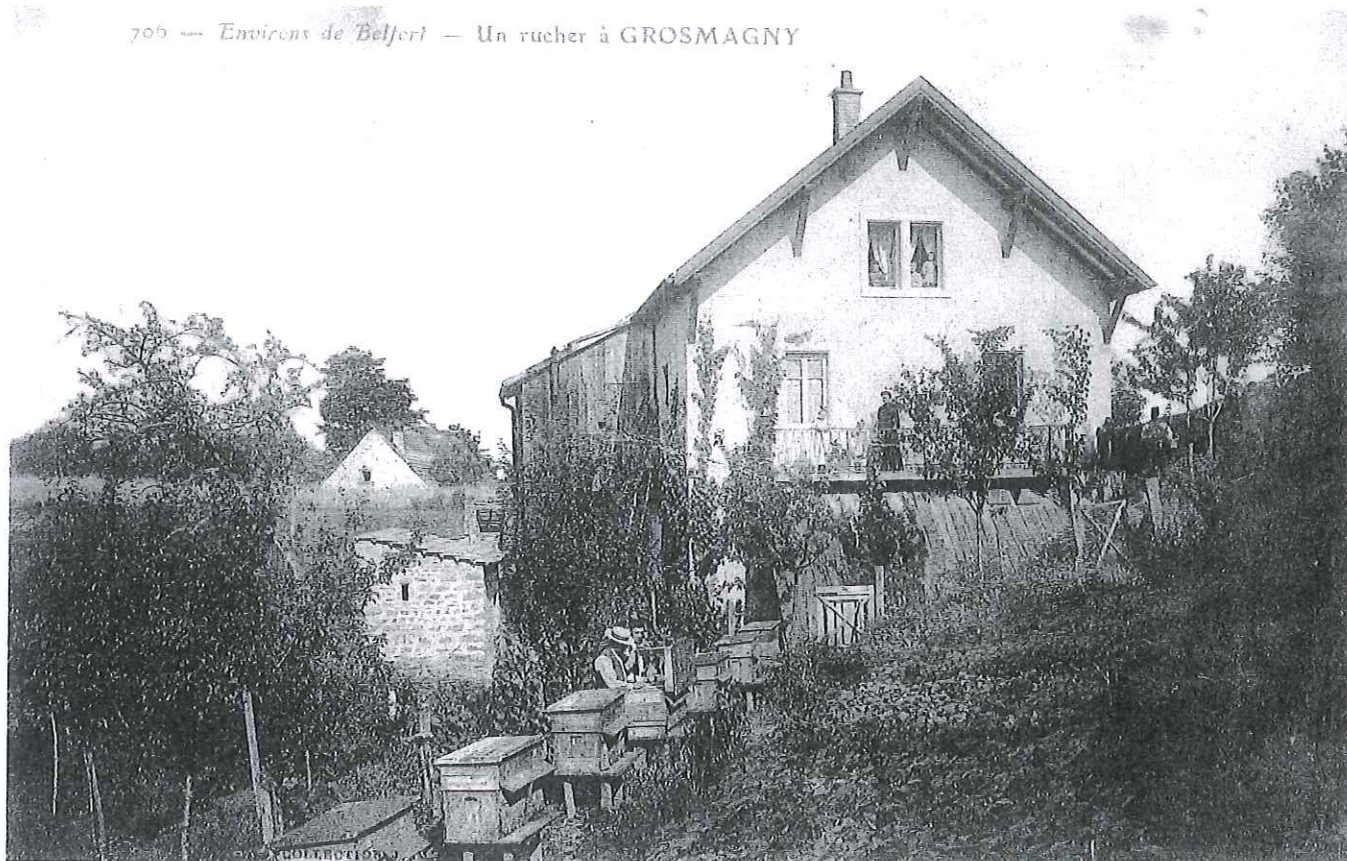


BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE

GROSMAGNY

706 — Environs de Beljeu — Un rucher à GROSMAGNY



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Réalisations 96 - Projets 97
- Budget et statistiques financières
- Dossier HLM
- Le revenu minimum communal
- Syndicat de soutien au collègue
- Une stèle pour le souvenir
- Bibliothèque
- Etat civil
- Il y a cent ans

Janvier 1997

LE MOT DU MAIRE

* * *

Quoi de neuf dans le village ? me demandait, il y a quelques jours, une dame.

Question habituelle de sa part, qui précède généralement d'autres questions plus précises ou quelques commentaires bien arrêtés sur tel ou tel sujet de réflexion.

- Alors, ça y est, l'usine est démontée ; c'est quand même pas de chance, cet incendie.

Vous avez raison, ce n'est vraiment pas de chance. Ni pour le propriétaire, évidemment, ni pour la commune. Dans un village comme le nôtre, il est extrêmement difficile de faire venir une telle entreprise ; nous avons réussi ce pari. Aujourd'hui, tout est à recommencer dans un environnement encore plus difficile compte tenu du contexte économique actuel, ainsi que du nombre de zones d'activité disponibles.

- Et le marché, c'est fini ? C'était pourtant bien, pourquoi avez-vous arrêté ?

C'est vrai que c'était bien, un marché à GROSMAGNY, mais ce n'est pas nous qui avons décidé d'y mettre un terme. Le marché à GROSMAGNY avait été créé à la demande de commerçants du village. Le Conseil municipal avait jugé l'initiative intéressante et, bien qu'un peu incrédules quant à son avenir, les Conseillers en avaient accepté le principe avec enthousiasme. Les débuts avaient d'ailleurs été prometteurs, mais il manquait, dès l'origine, plusieurs commerçants en alimentation.

De mois en mois, les clients se faisaient moins nombreux. Dès lors, le marché se trouvait condamné.

Nous ne pouvons que constater les faits avec regret.

- Ah, c'est bien ce que vous avez fait au cimetière. Au début, je n'étais pas d'accord, je me disais qu'on ne doit pas toucher à un cimetière, surtout ne pas démolir ce mur ; maintenant, avec la nouvelle entrée, un beau portail, et avec cette grande allée, je trouve que vous avez bien fait.

Merci, je dois avouer que votre avis rejoint exactement ce qui m'a été dit par toutes les personnes qui m'ont parlé du cimetière. Je suis heureux de constater que cet aménagement satisfait maintenant une large majorité de nos concitoyens. Sachez que des plantations sont prévues dans les prochaines années afin d'embellir le site.

- Et le Fayé, qu'est-ce que ça va devenir ? Est ce que le Club du Bon Accueil pourra toujours aller au centre de loisirs ? Vous savez, je suis déçue ; chaque fois qu'il y a quelques chose au centre de loisirs, j'essaie d'y aller : c'est toujours bien et pourtant, les gens de GROSMAGNY sont peu nombreux ; ce n'est pas encourageant pour les organisateurs...

C'est effectivement regrettable car le meilleur soutien que l'on puisse apporter aux bénévoles, quels qu'ils soient, est de participer aux animations qu'ils proposent. Il est vrai que la morosité générale n'a pas pour conséquence directe de créer chez nos concitoyens l'envie de rire ou de s'amuser.

Ce phénomène n'est pas spécifique à notre village ; d'autres associations, dans des communes voisines, connaissent elles aussi des préoccupations identiques. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que féliciter et remercier tous ceux qui d'une façon ou d'une autre, au sein du Fayé ou en dehors, contribuent par leur action à rendre la vie dans notre village, plus facile et plus attrayante.

Souhaitons qu'en 97, de nombreuses personnes aient à coeur de continuer à relever ce défi.

- Et le toit de l'école : j'avais cru qu'il devait être fait en 96...

En effet, la commande avait été passée pour une réalisation en 96, mais l'entreprise a pris du retard et le mauvais temps a obligé à reporter les travaux sur cette année. Ceci n'est pas dramatique, la toiture actuelle de l'école pouvant, sans beaucoup plus de dommages, supporter un hiver supplémentaire.

Quoi de neuf dans le village ? Cette question, posée ce jour-là par cette dame, les interrogations, les commentaires qui l'ont suivie, vous me les exposez souvent, au hasard de nos rencontres.

Cela prouve tout simplement l'intérêt que vous portez à notre village ; ce faisant, cela constitue pour le Conseil municipal une marque d'encouragement, cela prouve que notre action à la tête de la commune, ne vous est pas indifférente ; cela nous permet également de nous rendre compte du bien fondé de telle ou telle décision.

Alors, continuez à nous questionner et

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS !

" REALISATIONS 96 "

* * *

CIMETIERE : travaux d'aménagement

- fourniture et pose d'un portail en fer forgé
- construction d'un escalier central
- raccordement clôture et ancien mur de pierres
- installation d'un abri à container

* entreprise HUSSON 24 843.60 F TTC

* entreprise MONTCOCOL 14 393.19 F TTC

TRAVAUX DE VOIRIE

- rue de la Libération : curage des fossés et construction d'un aqueduc
- rue du Grippet : curage des fossés
- chemin de l'étang : création d'un fossé et construction d'un aqueduc

* entreprise HUSSON 23 213.38 F TTC

RESEAU D'EAU

- désincrustation des conduites rue de l'Eglise
coût pris en charge par le Syndicat des Eaux de Giromagny, environ 50 000 F.
- pose d'un Poteau Incendie rue de l'Eglise sur conduite DN 80 pour mise
en conformité de Défense-Incendie
coût pour la commune : 22 900 F (prévu)

ENTRETIEN ET RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- remise à neuf des barrière de la cour de l'école primaire
* entreprise DISCH 28 099.80 F TTC
- suite à un hiver précoce, la réfection de la toiture de l'école maternelle initialement
prévue à l'automne sera réalisée au printemps, les tuiles seront récupérées en vue de
rénover la toiture de la Mairie

* entreprise GRANDVOINET

coût estimatif 134 160.26 F TTC

- traitement des volets de l'école maternelle réalisé par une équipe de bénévoles.

TRAVAUX EN FORET

- plantations et protections
* Sté WADEL 2 919.93 F TTC
- entretien et travaux divers
* O.N.F. 35 864.89 F TTC

ACHATS DE TERRAINS

- achat à la SAFER d'un terrain jouxtant le centre de loisirs 7 037.32 F TTC

EQUIPEMENT EN MATERIEL DE BUREAU

- notre commune ayant adopté la comptabilité M14 depuis le 1er janvier 1996, l'achat d'un ordinateur plus puissant et performant s'avérait nécessaire
* Sté INFORMAT'S. 14 388.79 F TTC
- achat également d'un fax
* Sté SEDI. 4 462.20 F TTC

AEROPARC

- achat de 5 parts supplémentaires 50 000.00 F
- subvention départementale 1996 30 000.00 F

" PREVISIONS 1997 "

* * *

- poursuite du programme forestier
- réalisation de voirie pour les futurs logements HLM
- travaux d'entretien des bâtiments communaux
- achat de terrains à Mme GUIBERTEAU : une partie de ces terrains étant en zone réservée depuis l'élaboration du plan d'occupation des sols.

BUDGET DE LA COMMUNE

* * * * *

Le budget présenté ci-après correspond au budget de notre commune pour 1996
(budget primitif plus modifications apportées au budget supplémentaire)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- charges à caractère général	340 600
- charges de personnel	123 760
- autres charges de gestion courante	321 614
- charges financières	98 000
- charges exceptionnelles	6 000
- virement à la section d'investissement	284 768

Total Dépenses 1 174 742

RECETTES

- produits de gestion courante	191 919
- impôts et taxes	359 834
- dotations - subventions - participations	411 210
- autres produits de gestion courante	28 990
- produits financiers	-
- produits exceptionnels	9 640
- atténuation de charges	2 440
- excédent de fonctionnement reporté	170 709

Total Recettes 1 174 742

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- immobilisations corporelles	312 450
- emprunts et dettes assimilées	126 900
- participations et créances	50 000

Total Dépenses 489 350

RECETTES

- subventions d'investissement reçues	99 177
- dotations, fonds et réserves	105 405
- virement de la section de fonctionnement	284 768

Total Recettes 489 350

STATISTIQUES FINANCIERES

* * * * *

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 467 habitants.

Les différents pourcentages des 4 taxes qui composent les impositions directes :

COMMUNES	Taxe d'Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Grosmagny	6.08	6.93	41.67	9.90
Belfort	14.84	16.70	74.70	20.67
Eloie	8.81	14.08	39.96	10.86
Etueffont	6.64	11.26	43.96	5.44
Petitmagny	6.89	8.23	63.00	6.37
Rougegoutte	3.21	3.11	15.67	7.30
Moyenne départementale	6.78	7.72	23.29	9.68
Moyenne nationale	10.53	12.07	32.26	14.36

Ces 4 taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes (montants exprimés en francs)

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
Taxe d'Habitation	6.08	123 424	44.10
Foncier bâti	6.93	80 111	28.62
Foncier non bâti	41.67	28 836	10.30
Taxe professionnelle	9.90	47 497	16.97
	TOTAL :	279 868 F = somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune	

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département :

Taxes	la plus basse	la plus haute	Rappel Grosmagny
Taxe d'Habitation	2.39 Vescemont	14.84 Belfort	6.08
Foncier bâti	2.85 Leval	16.70 Belfort	6.93
Foncier non bâti	3.84 Cravanche	94.94 Méziré	41.67
Taxe professionnelle	0.00 Recouvrance	20.68 Phaffans	9.90

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes :

Taxes	le plus petit	moyenne	le plus grand	Rappel Grosmagny
Taxe d'Habitation	2.37 Bourogne	18.80	59.32 Urcerey	44.10
Foncier bâti	5.55 Bourogne	19.67	39.50 Meroux-Moval	28.62
Foncier non bâti	0.02 Cravanche	0.09	81.55 Lamadeleine	10.30
Taxe professionnelle	0.00 Lamadeleine Recouvrance	61.44	90.75 Bourogne	16.97

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situaion des communes au regard de la taxe professionnelle

Classement départemental	Communes	Base imposition population	Population	Produits attendus
1	Argièsans	66 246	286	670 710
2	Botans	55 188	227	418 427
3	Bessoncourt	43 986	812	2 239 470
68	Grosmagny	1 027	467	47 497
99	Fontenelle	14	118	197
100	Urcerey	5	273	126
101	Lamadeleine	0	30	0

Nota : les revenus issus de la taxe professionnelle vont diminuer de façon très importante pour Grosmagny, du fait de la disparition de la Sté OBJECTIF BOIS.

H. L. M. - DOSSIER !

* * *

Dans un précédent bulletin, nous vous exposions les raisons pour lesquelles le Conseil municipal avait décidé de réaliser la construction de logements à GROSMAGNY.

Nous pensions à ce moment-là que les travaux seraient réalisés courant 96. Nous savons tous aujourd'hui qu'il n'en a rien été.

Malgré l'étude de plusieurs projets, aucun n'a pu aboutir, faute de pouvoir boucler le volet financier de l'opération.

Afin de débloquer cette situation, le Conseil municipal a donc décidé que la commune prendrait en charge la construction de la rue et des parkings.

Le dossier de permis de construire a donc été déposé par l'Office, fin Novembre.

Si tout se passe bien, le début des travaux devrait se situer au printemps. Le délai de réalisation étant de dix mois, les logements pourraient être livrés début 98.

LE PROJET :

Construction de 14 logements avec garage.

bâtiment existant : 5 logements y seront aménagés, 1 F3 - 2 F4 - 2 F5.

bâtiment neuf : 9 logements y seront aménagés, 2 F2 - 3 F3 - 4 F4.

Le coût de l'opération bâtiment sera de 6 550 000 F TTC.

la participation de la commune pour les logements sera de 343 000 F

le coût de la construction de la rue et des parkings est estimé à 241 800 F TTC,
à charge de la commune.

coût total pour la commune : 584 800 F

La commune est propriétaire d'une partie du terrain ; elle revendra à l'Office une partie ou la totalité de ce terrain acheté 124 000 F, le fruit de cette transaction viendra en déduction sur les 584 800 F.

La commune retouchera également la T.V.A. sur les travaux d'aménagement de la rue soit 40 000 F et..., sollicité par Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur DREYFUS SCHMIDT a réussi à obtenir une subvention exceptionnelle de 250 000 F pour le financement de l'ensemble de l'opération.

Beau cadeau de Noël de notre Sénateur, s'il en est, l'octroi de ces 250 000 F ramènera la participation financière de la commune à la somme approximative de 200 000 F payable en deux annuités.

Alors, à bientôt pour la pose de la première pierre !

borne incendie
située à 50m.

(388)

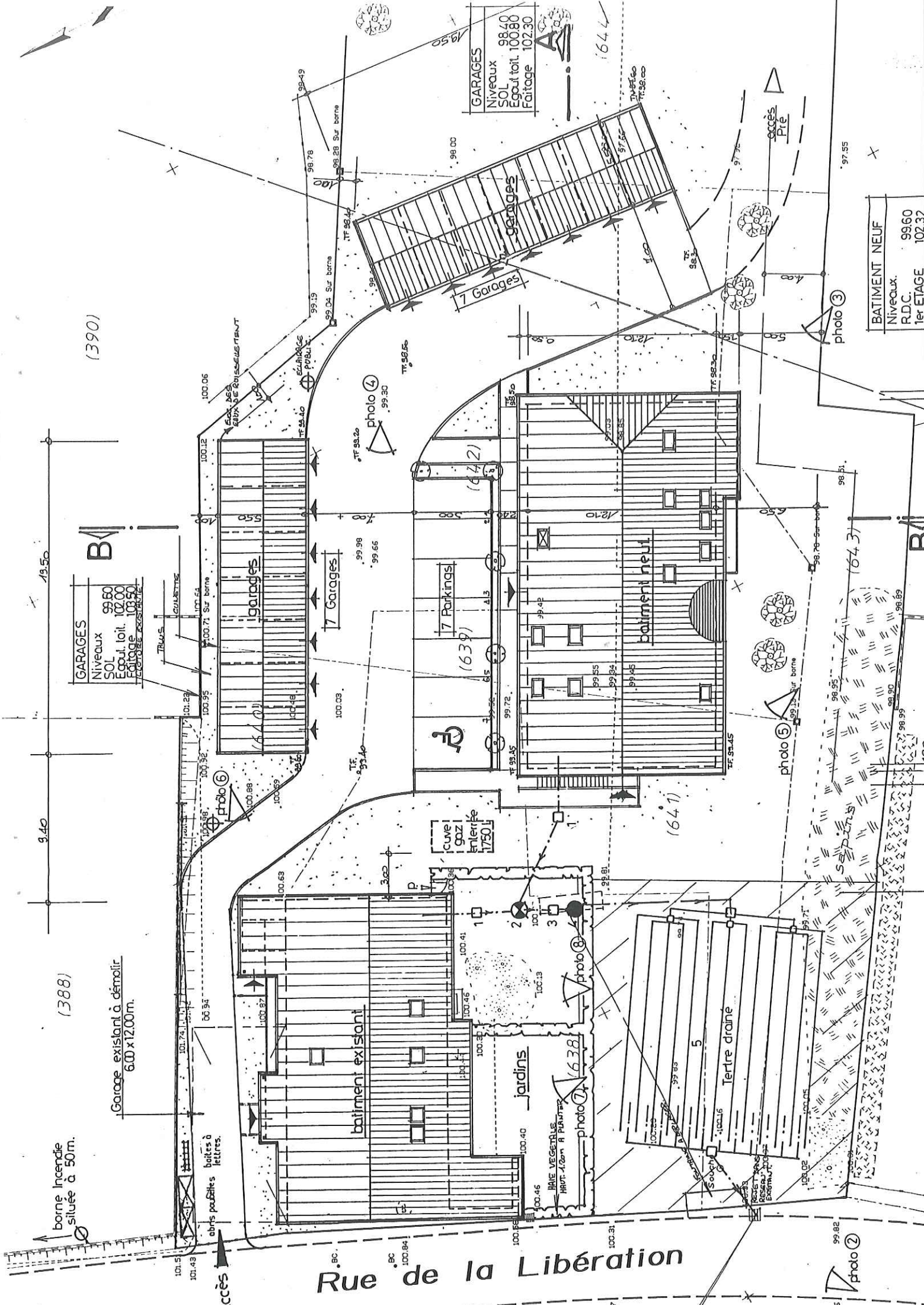
Garage existant à démolir
6.00 x 12.00m.

B

GARAGES
Niveaux 99.60
SOL 100.00
Egout toit. 102.00
Faîtage 103.50
TERRE PLEINE EXISTANTE

(390)

Rue de la Libération



GARAGES
Niveaux 98.60
SOL 100.80
Egout toit. 102.30
Faîtage 102.30

BATIMENT NEUF
Niveaux. 99.60
R.D.C. 100.00
1er ETAGE 102.30

cuve
gazi
enterrée
1750

HAIE VEGETALE
HABIT. 4.00m A PLANTER

photo 2

photo 7

photo 8

photo 4

photo 5

photo 3

photo 6

photo 1

photo 2

photo 3

photo 4

photo 5

photo 6

photo 7

photo 8

photo 9

photo 10

photo 11

photo 12

photo 13

photo 14

photo 15

photo 16

photo 17

photo 18

photo 19

photo 20

photo 21

photo 22

photo 23

photo 24

photo 25

photo 26

photo 27

photo 28

photo 29

photo 30

photo 31

photo 32

photo 33

photo 34

photo 35

photo 36

photo 37

photo 38

photo 39

photo 40

photo 41

photo 42

photo 43

photo 44

photo 45

photo 46

photo 47

photo 48

photo 49

photo 50

photo 51

photo 52

photo 53

photo 54

photo 55

photo 56

photo 57

photo 58

photo 59

photo 60

photo 61

photo 62

photo 63

photo 64

photo 65

photo 66

photo 67

photo 68

photo 69

photo 70

photo 71

photo 72

photo 73

photo 74

photo 75

photo 76

photo 77

photo 78

photo 79

photo 80

photo 81

photo 82

photo 83

photo 84

photo 85

photo 86

photo 87

photo 88

photo 89

photo 90

photo 91

photo 92

photo 93

photo 94

photo 95

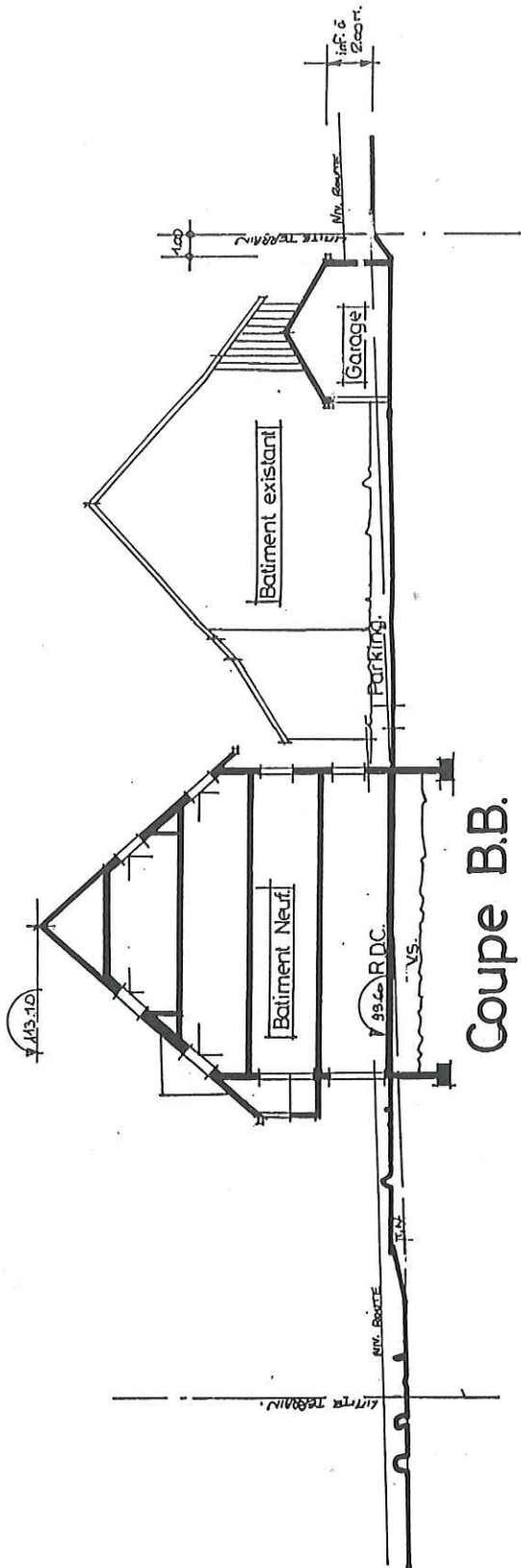
photo 96

photo 97

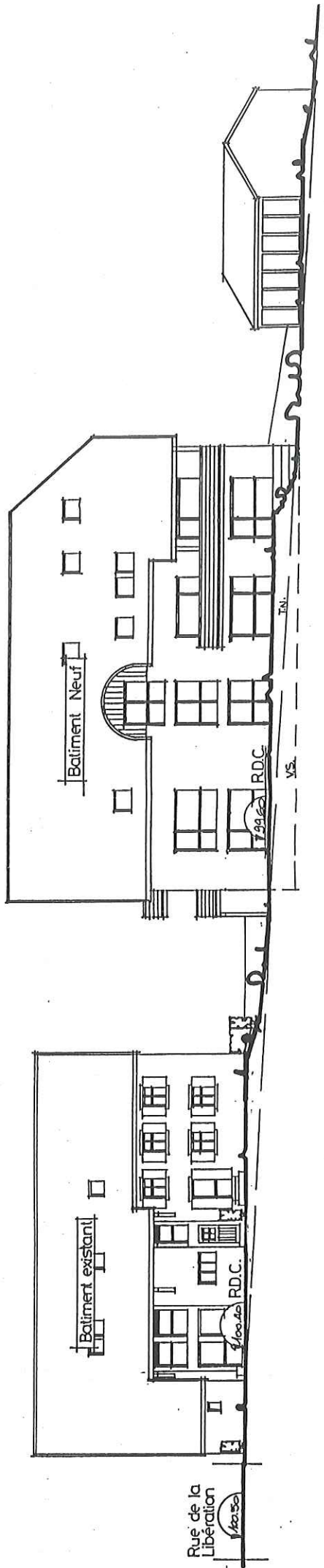
photo 98

photo 99

photo 100

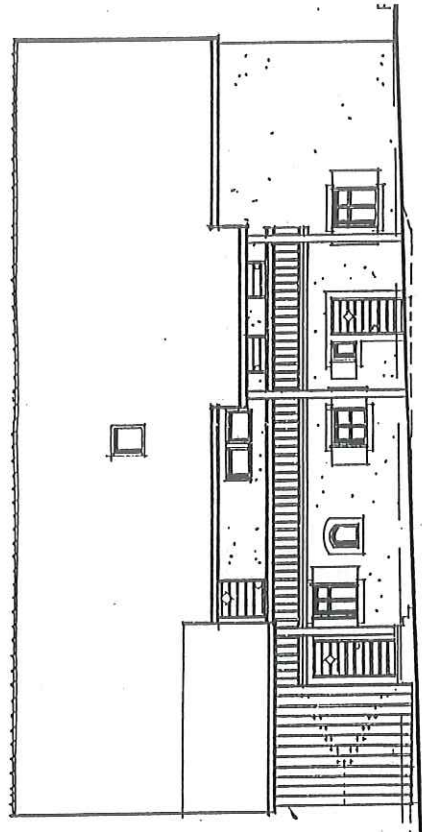
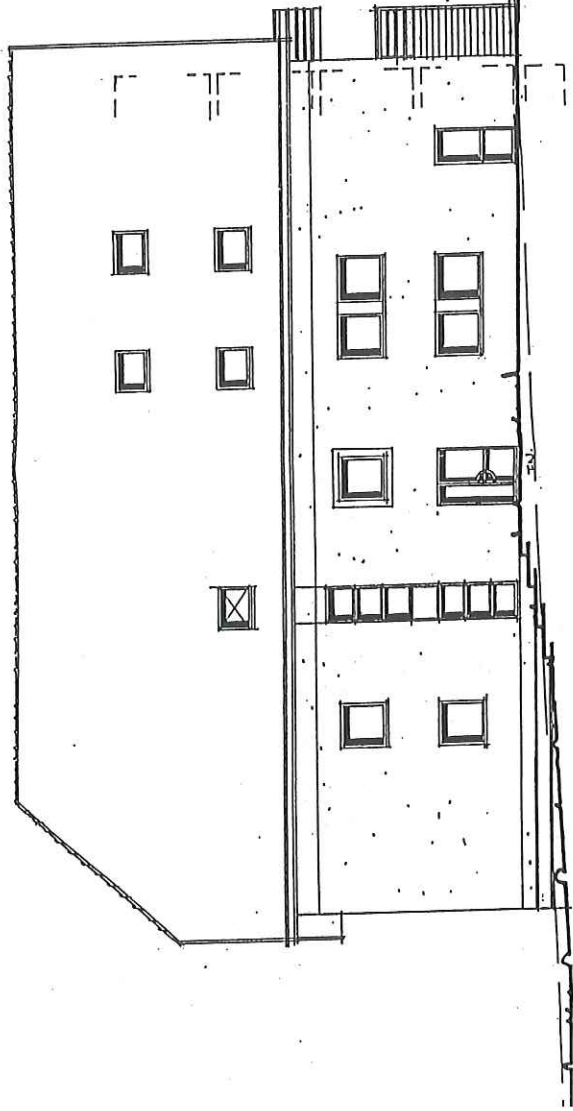


Coupe B.B.



Coupe A.A.

COUPES éch. 1/200



FACADE NORD 6

LE R. M. C. - Revenu Minimum Communal

* * * * *

Parmi les aides mises en place par le Conseil général en direction des communes, deux étaient particulièrement connues et sollicitées par les élus, c'était le F.D.E.C. (fonds départemental d'équipement des communes) et le F.D.R. (fonds de développement rural).

Ces deux fonds , opérationnels depuis une quinzaine d'années, ont permis aux communes du Territoire de se doter des équipements essentiels.

Cependant, de l'avis du Conseil général, ce système de financement présentait quelques inconvénients :

les communes recevaient du Conseil général des dotations d'un montant comparable, quelle que soit leur richesse (cas du FDEC)

les communes les plus riches étaient favorisées car elles disposaient de la capacité financière suffisante pour proposer le plus grand nombre d'équipements éligibles (cas du FDR)

Aussi, depuis 1995, le Conseil général a mis fin à l'existence de ces fonds et a proposé d'autres aides, visant essentiellement à promouvoir un développement équilibré du Territoire de Belfort, à corriger les inégalités entre les communes et à favoriser autant que possible la création d'équipements et de services intercommunaux, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

C'est ainsi qu'est né le revenu minimum communal.

Exposer ici les critères d'attribution de cette dotation serait inutile et probablement incompréhensible pour la grande majorité d'entre vous. Sachez simplement que deux principes fondamentaux ont été retenus :

pour avoir droit à cette subvention, il faut être considéré
comme commune pauvre d'une part, et avoir des taux
d'imposition suffisamment élevés d'autre part.

Autrement dit, le Conseil général n'aidera que les communes pauvres qui font un effort conséquent pour pallier cette pauvreté.

Ceci pourrait également se traduire par la bonne vieille formule : "aide-toi, le ciel t'aidera". C'est ainsi que sur les 101 communes du département, 28 communes ont été sélectionnées, dont GROSMAGNY, qui s'est vue attribuer en 96 la somme de 30 114 F pour la réfection de la toiture de l'école maternelle.

Les critères d'attribution de cette subvention étant fonction de l'ensemble des communes du Territoire, et variant d'une année sur l'autre, il n'est pas certain que GROSMAGNY figure encore, en 97, au nombre des communes éligibles. Souhaitons que si !

COLLEGE VAL DE ROSEMONT A GIROMAGNY

* * * * *

HISTORIQUE DU FONCTIONNEMENT

Depuis 1969, le collège de GIROMAGNY fonctionne grâce à la mise en place d'un syndicat de gestion. Ce syndicat intercommunal a été constitué entre les communes d'Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Chaux, Lachapelle sous Chaux, Lepuix-Gy, Giromagny, Riervescemont, Vescemont, Rougegoutte, Grosmagny et Petitmagny. Son but était la gestion du collège basée sur une participation financière des communes intéressées, ces dernières faisant un versement annuel, proportionnel au nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement. Pour information, cette cotisation était de 320 F par élève, et jusqu'en 1995, le syndicat remboursait une partie des dépenses de fonctionnement du collège au Conseil général. Il assurait de plus, l'achat de fournitures scolaires distribuées à chaque élève lors de la rentrée, participait à l'achat de matériel à but pédagogique et versait enfin une subvention pour les sorties de fin d'année (échanges, voyages,...).

Avec l'année 1995, s'achevait le remboursement des frais au Conseil général ; ce dernier prenant, depuis 1996, l'entière gestion du collège à sa charge.

Le syndicat n'avait donc plus lieu d'exister. Mais, avec sa disparition, devaient être dupprimés l'achat des fournitures scolaires et la participation aux voyages de fin d'année. Cela devait par conséquent entraîner une charge financière supplémentaire pour les familles. Nous avons donc été amenés à réfléchir sur ces conséquences et sur différentes solutions pour essayer de maintenir les acquis accordés aux familles.

En bout de course, il a été décidé de maintenir l'existence du syndicat, avec une modification de ses statuts. La participation des communes sera, à l'avenir, réduite de moitié par rapport aux années précédentes, à savoir 160 F au lieu de 320 F, par élève.

Ainsi, nos enfants continueront de recevoir gratuitement quelques fournitures de base à la rentrée (agenda, copies, cahiers...) et bénéficieront des voyages de fin d'année à un coût moindre. Le Conseil général quant à lui, prendra à sa charge tous les autres frais de fonctionnement.

UNE STELE DU SOUVENIR A ELOIE

* * * * *

Le 17 Août 1920, le Conseil municipal de GROSMAGNY, présidé par Constant MARCHAL, prenait la décision d'ériger, selon les termes de la délibération, un monument commémoratif des enfants de la commune morts pour la France pendant la guerre 1914-1918.

Sur ce monument, on allait graver les noms des enfants de GROSMAGNY et ceux des enfants d'ELOIE. De ceux tombés en 1914 et 1918, et malheureusement, quelques années plus tard, de ceux tombés entre 1939 et 1945.

Les communes de GROSMAGNY et d'ELOIE étaient alors très liées. Constituant les deux entités d'une même paroisse, elles possédaient en commun l'église, le presbytère, le cimetière et quelques parcelles de terrain.

Comme partout à cette époque finalement si proche, la vie religieuse tenait une grande place et les gens d'ELOIE traversaient régulièrement la forêt de la Chaume afin de se rendre à la messe à GROSMAGNY. Il en était de même lors d'un enterrement où se réunissaient dans la douleur, les représentants des deux communautés.

Chaque année, les jeunes des deux villages se retrouvaient, selon l'expression, pour faire conscrit.

Tout cela était naturel et, dans cette logique naturelle, s'était créée l'association des anciens combattants de GROSMAGNY et ELOIE.

Et puis, les années ont passé ; ELOIE, proche de l'agglomération belfortaine est devenue une grosse bourgade dont les intérêts sont justement de se tourner vers cette agglomération belfortaine.

Au fil des ans, on a construit à ELOIE une chapelle, on a créé un cimetière.

En 94, le Conseil municipal d'ELOIE a décidé d'abandonner à la commune de GROSMAGNY sa part dans les possessions intercommunales. Il ne reste plus comme bien commun à nos deux communes, que le monument aux Morts.

Ce monument devant lequel jadis, les jours de commémoration, se réunissait une population nombreuse venue des deux villages, parmi laquelle se trouvaient les enfants des écoles.

Aujourd'hui, force est de constater que lors des commémorations, ne se retrouvent presque exclusivement que les élus et les membres de l'association des anciens combattants...

Chacun de nous ne peut que constater les difficultés qu'éprouve actuellement notre société à se trouver des repères moraux. Aussi, l'initiative prise par les anciens combattants de GROSMAGNY et ELOIE, d'élever à ELOIE, à proximité de l'école, une stèle qui rappellera d'une part aux enfants le sacrifice de leurs aînés et qui rappellera d'autre part, à tous que certaines idéologies sont dramatiquement dangereuses et peuvent engendrer des millions de morts, paraît-elle de la plus haute importance.

Nous avons un devoir de mémoire : plus que jamais, nous devons respecter ce devoir. L'érection de cette stèle est un évènement important et c'est avec enthousiasme que la commune de GROSMAGNY a décidé d'y prendre part.

BIBLIOTHEQUE

* * * * *

*située à la Maison Fesselet (école maternelle)
elle vous ouvre ses portes tous les :*

*mercredis, de 10 heures à 12 heures, et
vendredis, de 16 h 30 à 18 heures.*

* * * * *

Avec la rentrée, votre bibliothèque continue son expansion afin de mieux vous servir et satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Une dotation d'équipement de 10 000 F a permis d'acquérir de très nombreux ouvrages, pour tous les âges et tous les goûts.

C'est ainsi que vous pourrez consulter ou emprunter :

* les encyclopédies THEMA (Larousse) en 5 volumes, TRUFFAUT (jardinage), Mythologique, le dictionnaire visuel VU pour les enfants, les CHRONIQUES de la France ou du 20^è siècle.

* le QUID renseignera les plus curieux, le GRAND LIVRE DES INVENTIONS les plus bricoleurs.

* pour les plus jeunes, le bricolage et les travaux manuels sont les ouvrages phares d'une collection qui traite de la pâte à sel, des déguisements (Carnaval approche...), des marionnettes, de la magie et de la cuisine pour les plus gourmands.

* les revues :

- pour tous : Ca m'intéresse, 60 millions de consommateurs, Maison et Travaux, 30 millions d'amis

- pour les plus jeunes : Wakou, Diabolo, Wapiti, Mikado.

* et de 7 à 77 ans, les incontournables B.D. : Tintin, Astérix, Lucky Luke, les Bidochons..., de nombreuses bandes dessinées sont à votre disposition.

Plusieurs centaines de romans et de classiques en tous genres, de Aymé à Zola, ont leur place parmi les 1500 ouvrages -environ- que compte votre bibliothèque.

Des livres plus spécifiques, thématiques et scientifiques peuvent être obtenus sur simple demande de votre part. Signalons également qu'une centaine de ces manuscrits sont renouvelés chaque trimestre avec la collaboration du bibliobus.

Petite enquête : si des horaires d'ouverture différents vous paraissent judicieux, faites-le savoir aux jours et heures habituels de permanence.

ETAT - CIVIL

* * *

NAISSANCES

Maïka CHOULIER	née le 03 Juin 1996
Florian Dominique MECHIN	né le 09 Août 1996
Alexandre Mario BOURQUIN	né le 18 Août 1996
Charlène Christine Stéphanie BITTIGER	née le 17 Octobre 1996

MARIAGES

Eric Daniel Didier SEGURINI et Nadine Raymonde HENNEMANN	le 27 Juillet 1996
Marcel André ROUSSILLE et Martine Nicole COLIN	le 10 Août 1996
Thierry François Marcel BERNARDOT et Laurence Marie Françoise MARCHAL	le 31 Août 1996 à Orsans (25)
Eric Yves André OTERNAUD et Sylvie Suzanne Raymonde BIANCOTTO	le 18 Mai 1996 à Neuville/Ain (01)

DECES

Marie Henriette CHAPUIS épouse MOUGIN née le 14 Janvier 1901 à Etueffont	le 21 Février 1996 à Colmar (68)
Jules Edmond MARCHAL né le 09 Février 1907 à Grosmagny	le 09 Février 1996 à Grosmagny
Albert Emile LHOMME né le 06 Novembre 1936 à Grosmagny	le 31 Mai 1996 à Belfort
Philippe JEUDY né le 30 Mars 1953 à Montbéliard	le 20 Juillet 1996 à Belfort
Georges BARRE né le 30 Janvier 1930 à Grosmagny	le 23 Septembre 1996 à Belfort
Jean Marie Maurice BARBERET né le 10 Août 1948 à Grosmagny	le 28 Septembre 1996 à Grosmagny
Yvon LEGUILLON né le 13 Janvier 1957 à Giromagny	le 04 Juillet 1996 à Plancher-Bas

DECES (personnes nées à Grosmagny mais habitant à l'extérieur)

Jeanne Maria PETITJEAN née le 1er Mai 1912	le 10 Avril 1996 à Pontarlier (25)
---	------------------------------------

IL Y A 100 ANS !

* * * * *

LA CROIX DE BELFORT du dimanche 8 mars 96 :

Une petite annonce publiée pour la mise en vente du bois communal :

COMMUNE DE GROSMAGNY

VENTE D'ECORCES

Le Maire de la commune de Grosmagny a l'honneur d'informer le public que le jeudi douze mars à deux heures de l'après-midi dans la salle de la Mairie, il sera procédé à la vente des écorces, des coupes ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1895.

Grosmagny, le 1er mars 1896
le Maire

signé : CHAPPUIS

Des élections municipales s'étant déroulées en 1896, nous pouvons lire un bref compte-rendu dans le Journal de Belfort du jeudi 14 Mai 1896 :

GROSMAGNY

Les adversaires de Monsieur CHAPPUIS ont engagé la lutte mais leur défaite complète a montré leur impuissance.

Nos amis ont conservé toutes leurs positions.

Deux faits divers relevés dans le Journal de Belfort

* Dimanche 8 Novembre 1896 :

Madame Caroline GRASSELET, aubergiste à Grosmagny, vient d'être victime d'un vol d'une somme d'environ 80 francs.

L'auteur de ce méfait est inconnu.

* Jeudi 31 Décembre 1896 :

Procès-verbal a été dressé aux nommées GABLE Joséphine, 60 ans, et CAVAGNAC Justine, 24 ans, pour coups donnés à la nommée VERRIER Marie, aubergiste.

ADIEU A DEUX ANCIENS CONSEILLERS

* * * * *

En cette occasion, il nous faut rendre un hommage à Jean-Marie BARBERET qui nous a quitté fin septembre.

Jean-Marie avait consacré de nombreuses années à la cause communale. Elu conseiller municipal de 1977 à 1995, il avait exercé les fonctions d'adjoint de 1983 à 1995.

Les conseillers qui ont pu le côtoyer dans leur fonction, garderont de lui l'image d'un homme serviable et passionné, resté fidèle à ses convictions.

En cette année 96, un autre ancien conseiller nous a quitté : Georges BARRE, conseiller de 1983 à 1989, avait lui aussi contribué de façon significative à la vie de notre communauté villageoise.

MERCI A VOUS DEUX.

La carte postale présentée sur la couverture de ce bulletin représente une maison de GROSMAGNY photographiée certainement entre les deux guerres ; elle existe toujours. L'avez-vous reconnue ?